



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INONDATIONS : ÉLARGISSEMENT DES MISSIONS DE LA CELLULE D'ÉCOUTE

Arras, le 26 mars 2024

Depuis le 12 mars 2024, une cellule d'écoute est mise en place par la préfecture du Pas-de-Calais pour répondre aux difficultés rencontrées par certains sinistrés avec leur compagnie d'assurance (versement des indemnisations finales, traitement des dernières expertises, etc).

Cette cellule est joignable du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 au 03 21 21 23 40.

Afin d'aider encore davantage les sinistrés et dans l'objectif « d'aller vers » et de faciliter toujours plus leurs démarches, le préfet du Pas-de-Calais a souhaité que les missions de cette cellule d'écoute soient élargies à compter du mardi 26 mars 2024, afin de traiter l'ensemble des questions relatives aux conséquences des inondations : mise en œuvre de protection individuelle des habitations (diagnostics, batardeaux), acquisition d'habitation sinistrée, relogement, etc.

Pour rappel, des permanences physiques continuent d'être assurées par des représentants de France Assureurs, des agents de la Région Hauts-de-France et des services de l'État au sein des communes sinistrées. Jean-François Raffy, sous-préfet délégué pour la reconstruction, y est présent pour répondre aux questions des habitants. **Depuis le 18 mars 2024, 120 personnes ont ainsi été accompagnées lors des permanences réalisées à Brimeux, Arques, Bourthes, Montreuil-sur-Mer, Cormont et Boulogne-sur-Mer.**

Enfin, un "guichet unique" a été déployé début février et permet aux sinistrés de réaliser l'ensemble de leurs démarches sur la même plateforme <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pas-de-calais-reconstruction>. Toutes les informations et les contacts utiles sont également détaillés au sein d'un dossier dédié mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le département : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62